

## CULTURE

### **Association Manège**

Aide à projet pour la réalisation d'un film « une rue ordinaire, une rue à soi » sur la vie d'un quartier

Contrat de co-production

### EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé d'aider à la réalisation d'un film artistique réalisé par une chorégraphe ivryenne, Edwige Wood, de l'association Manège située rue Robert Degert à Ivry en face du futur Centre de Développement Chorégraphique du Val-de-Marne.

Ce film sera présenté en 2013 en avant première lors de l'ouverture du Centre de Développement Chorégraphique du Val-de-Marne puis projeté à la Maison de Quartier Monmousseau dans le cadre d'une manifestation organisée conjointement par la ville et l'association. Il donnera à voir une chorégraphie des gestes et mouvements ordinaires des habitants de cette rue Degert, qui d'un côté est sur la commune d'Ivry et de l'autre sur la commune de Vitry.

Ce tournage est prévu sur plusieurs mois, voire une année, au gré des déplacements et disponibilités des acteurs de la rue et en fonction des changements de saisons, de la luminosité. Pour préparer ce film, la metteur en scène chorégraphe Edwige Wood qui demeure dans la rue Degert, va à la rencontre individuelle des habitants afin d'établir ensemble les étapes du projet, convenir avec eux des moments de tournage tout au long de l'année, des conditions d'investissement volontaire de chacun. Un travail de sensibilisation au corps est envisagé par petits groupes avec ces acteurs, sur la question du corps dans l'espace, un second temps sur l'abstraction du geste et des mouvements, à partir du geste réel. Le tournage du film doit se terminer par une fête de quartier avec une modeste chorégraphie réalisée par les habitants du quartier.

L'association Manège, Compagnie Edwige Wood, soutenue par le Centre de Développement Chorégraphique, sollicite par ailleurs des partenariats et aides avec le Centre des Ecritures Cinématographiques (aide à la musique originale), la Cinémathèque de la Danse, le Département du Val-de-Marne ainsi que de la ville de Vitry-sur-Seine.

Au vu de ce qui est exposé, la ville d'Ivry propose d'aider financièrement ce projet fédérateur de lien social dans la vie du quartier en 2012 à hauteur de 3 000 € qui seront versés dès le vote du budget.

Je vous propose donc d'approuver le contrat de co-production artistique avec l'association Manège relatif à l'aide à projet pour la réalisation d'un film « une rue ordinaire, une rue à soi » sur la vie du quartier, autour de la rue Degert à Ivry.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : contrat.

## **CULTURE**

### **Association Manège**

Aide à projet pour la réalisation d'un film « une rue ordinaire, une rue à soi » sur la vie d'un quartier

Contrat de co-production

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative locale dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que, par son action, l'association Manège d'Ivry vise à développer l'exercice et la connaissance de l'art du mouvement et de l'analyse à y apporter,

considérant qu'Edwige Wood, chorégraphe ivryenne et membre de l'association Manège, va réaliser un film artistique intitulé « une rue ordinaire, une rue à soi » décrivant la vie du quartier autour de la rue Degert à Ivry,

considérant que la réalisation de ce film est un vecteur de lien social et que l'association Manège contribue à la vie sociale et culturelle du quartier,

considérant que cette production sera diffusée à la Maison de Quartier Monmousseau courant 2013, ainsi qu'au centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne,

considérant que l'association Manège a sollicité le soutien de la Ville pour la réalisation de ce film,

considérant que cette aide à projet de la Ville nécessite la rédaction d'un contrat de co-production,

vu le contrat de co-production, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le contrat de co-production à passer avec l'association Manège relatif à la réalisation du film « Une rue ordinaire, une rue à soi » en 2013 et AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que la Ville versera à l'association culturelle Manège une aide à projet d'un montant de 3 000 €.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012